

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 DECEMBRE 2018**Point 3.1.4 de l'ordre du jour****Crédit pour le concours d'architecture pour la Maison du patrimoine et de la culture :
Agrandissement du bâtiment du Musée gruérien – bibliothèque****1. Introduction**

Le bâtiment actuel inauguré en 1978 abrite le Musée gruérien et la Bibliothèque publique et scolaire ainsi que leurs collections.

Un agrandissement a été réalisé en 2002 pour y ajouter la fonction de bibliothèque scolaire et abriter les archives historiques de l'administration communale.

Depuis les années 2000, la population de Bulle a considérablement augmenté et en parallèle les fonctions du site Musée - Bibliothèque de Bulle se sont intensifiées. Point de rencontres, l'institution offre de nombreuses prestations culturelles et joue un rôle central dans la ville. Elle est le lieu de conservation, de documentation et de mise en valeur du patrimoine de la ville de Bulle et du district, de l'histoire de la Gruyère et des Gruériens. L'institution abrite des collections de référence constamment actualisées et met ainsi à disposition des citoyens des informations de qualité.

Chaque année, quelque 110'000 personnes entrent dans le bâtiment et 15'000 à 20'000 visiteurs parcourent les expositions. La bibliothèque y effectue annuellement plus de 130'000 transactions de prêt. La population de la ville et des communes de la région a démontré son attachement à l'institution en visitant assidûment les réserves au début 2018 (1500 personnes en 6 soirées) et en participant aux activités du 100^e anniversaire. Lors d'une visite organisée à son intention, le Conseil général a pu prendre connaissance du bâtiment et constater la saturation des réserves comme celle des espaces utilisés pour les diverses activités.

Le Musée et de la Bibliothèque doivent s'adapter une nouvelle fois à l'évolution rapide de la ville, à la diversité des modes de vie des habitants et répondre aux besoins des visiteurs d'aujourd'hui et de demain. L'institution doit s'agrandir pour accueillir les différents publics, les classes comme les sorties d'aînés, les familles comme les voyages organisés, les lecteurs réguliers comme les citoyens à la recherche d'informations, les jeunes comme les personnes à mobilité réduite.

2. Besoins

Le site du Musée gruérien - Bibliothèque de Bulle doit pouvoir répondre de manière flexible et évolutive aux besoins suivants :

2.1 *Accueil des publics de la bibliothèque, du musée et du parc du Cabalet*

- des réceptions différenciées pour la bibliothèque (accueil des lecteurs, service du prêt, informations aux usagers, etc.), le musée (visiteurs, informations touristiques, boutique, parcours en ville) et le Service de la culture.
- accueil, vestiaires adultes, vestiaires adaptés pour les enfants et pour les classes, casiers pour bagages, sanitaires. Avec le coin cafétéria à améliorer, ces services d'accueil devront pouvoir être utilisés indépendamment depuis le parc du Cabalet, lors d'événements et par des groupes. Ces espaces doivent être adaptés pour les familles, les enfants et les personnes à mobilité réduite.
- des espaces de travail modulables pour
 - les étudiants, les travailleurs et les chercheurs
 - des réunions ou cours
 - des services digitaux (wifi et connexions, liseuses, documentation online, photocopies)
 - les ateliers créatifs et animations avec les classes
 - la consultation surveillée de collections et d'archives
- un espace jeunesse agrandi avec un espace réservé aux adolescents
- des surfaces libres d'accès pour la mise en valeur des acquisitions récentes, des archives historiques, des collections patrimoniales de la bibliothèque, ainsi que des accrochages en collaboration avec d'autres acteurs culturels.

2.2 *Espaces de travail pour le personnel*

Il est nécessaire d'aménager de meilleures conditions de travail pour les collaborateurs. L'institution compte 13 EPT et plus de 20 personnes, collaborateurs temporaires non compris. Elle leur met à disposition 11 postes de travail aménagés dans 3 pièces. Or, en 2002, ces bureaux ont été prévus pour 6 ou 7 collaborateurs ! Dans ces mêmes locaux transitent les collections, les livres et objets à traiter, les dons et les prêts.

Le site doit accueillir le Service de la culture dont la Ville de Bulle ou/et la région devra/devront se doter, avec un bureau supplémentaire pour 1 ou 2 postes de travail.

Dépourvu d'atelier, le bâtiment actuel doit être mis aux normes. Les travaux de restauration et de préparation des expositions (nettoyage des objets, peinture et menuiserie, doublage et réparation des livres) nécessitent des espaces dédiés. Ces ateliers doivent permettre aux collaborateurs d'y travailler en sécurité.

La mise en quarantaine d'objets arrivants et le stockage de matériaux doivent être séparés des réserves dédiées aux collections. Il est obligatoire de supprimer tous ces éléments qui, faute d'autre place, obstruent actuellement les corridors faisant office de chemins de fuite.

Un espace pour des réunions internes, pour la pause et un sanitaire réservé au personnel sont également nécessaires.

2.3 *Climat, énergie, normes d'accès*

L'installation d'un ascenseur librement accessible au public est incontournable.

Les questions récurrentes de climatisation devront être résolues avec une mise aux normes. Il s'agit de permettre des économies d'énergie, de se raccorder au chauffage à distance tout en assurant la bonne conservation à long terme des collections.

2.4 *Visibilité de la Maison du patrimoine et de la culture*

Une architecture de qualité est essentielle pour donner une visibilité aux services publics réunis dans cette Maison du patrimoine et de la culture. Elle est idéalement située au cœur de la ville, dans un parc public et à proximité des écoles.

2.5 *Continuité de l'exploitation*

La Bibliothèque et le Musée doivent pouvoir continuer d'accueillir du public pendant les travaux afin de ne pas prêter leur relation avec le public. L'exposition permanente réalisée en 2011 sera adaptée aux modifications d'accès.

3. Le site du Musée dans la ville

Le site revêt une très grande importance patrimoniale au voisinage du château médiéval et de la rue Victor-Tissot. Le mandat d'études parallèles (MEP) "les Jardins de la cité" a déjà étudié cette problématique et celle du parc du Cabalet dans l'ensemble des espaces verts et de la circulation piétonne en vieille ville.

Le voisinage avec le château (propriété de l'Etat) et les possibilités de synergie sont également prises en compte dans le projet. Dans ces sites précieux, les interactions avec le public doivent être privilégiées. Un ensemble culturel animé et vivant y joue un rôle important.

4. L'activité sur le site et des stockages externes

Les œuvres d'art, les objets, les images et documents sont consultés quotidiennement et présentés dans les expositions. Ces collections sont au cœur de l'activité quotidienne du Musée et de la Bibliothèque et doivent rester disponibles pour les usagers dans le bâtiment existant.

Seule une partie des collections peut être conservée ailleurs. Il s'agit de pièces très volumineuses et de celles qui exigent des conditions climatiques très spécifiques. Le Musée gruérien s'est inscrit dans le projet de Centre de stockage interinstitutionnel des collections (SIC) prévu par l'Etat afin de pouvoir y louer des surfaces. Cette solution permettra de conserver correctement des pièces délicates et de libérer de la place au Musée pour l'accroissement des collections sur plusieurs décennies.

En raison de son volume et de son accroissement régulier, l'ensemble des Archives de la Ville de Bulle devra prendre place dans un autre immeuble de la commune. En lien et en collaboration avec le Service des archives de la Ville, le musée et la bibliothèque continueront de transmettre des informations au public. Des documents peuvent être mis en valeur dans des expositions ou lors d'animations. Le musée continuera d'héberger et de conserver, dans ses propres collections, ses précieux documents anciens et les fonds d'archives privées de sociétés locales.

5. Etudes préliminaires

Une première approche a été demandée en 2017 auprès d'un bureau de la place. Cette analyse a évalué la faisabilité d'un agrandissement dans le site, en lien avec le bâtiment actuel et dans le respect des exigences du Service des biens culturels.

Il s'avère possible d'ajouter environ 600 m² au bâtiment actuel et de répondre ainsi aux besoins principaux de l'institution, maintenant et pour le futur.

Le plan initial de 1978 a prévu une circulation transversale allant de l'entrée marquée par la marquise dite « la casquette » jusqu'à la bibliothèque. La réception forme un goulet d'étranglement sur cette ligne où se croisent l'accès aux services et aux escaliers monumentaux descendant vers le Musée. Cette configuration doit être revue pour permettre une évolution des activités et mieux orienter les usagers vers les différentes fonctions du site.

6. Avis de la Commission du Musée - Bibliothèque de Bulle

Il est nécessaire d'agrandir pour que l'institution puisse continuer sa mission dans de bonnes conditions pour le public, le personnel et les collections.

Les synergies ont été étudiées avec le tourisme, les archives, le château et les solutions de stockage externe pour tirer le meilleur parti du site du Musée gruérien.

La Commission du Musée - Bibliothèque de Bulle, les collaborateurs et responsables de l'institution ont identifié et défini précisément les besoins actuels et futurs.

7. Planification

| | |
|------------------------------------|------------------------|
| Définition du cahier des charges | janvier 2019 |
| Concours d'architecture | mars-septembre 2019 |
| Résultats du concours | septembre 2019 |
| Demande du crédit d'étude | décembre 2019 |
| Préparation du projet | janvier-septembre 2020 |
| Demande du crédit d'investissement | décembre 2020 |
| Réalisation | 2021-2023 |

8. Crédit pour le concours

Le Conseil communal a opté pour un concours en procédure sélective selon la norme SIA 142.

L'organisation du concours, la définition du cahier des charges et des limites du projet feront l'objet d'un mandat distinctif auprès des architectes ayant travaillé sur le Musée en 2010-2012 et réalisé la première évaluation en 2017. Ce bureau connaît les enjeux du site et de l'institution et, en tant qu'organisateur, il ne participera pas au concours.

L'estimation des coûts est basée sur une évaluation sommaire du coût de construction et sur la base des normes SIA.

| | | |
|--|------------|-------------------|
| - Organisation | Fr. | 65 000.00 |
| - Honoraires jury | Fr. | 95 000.00 |
| - Prix | Fr. | 155 000.00 |
| - Frais divers (maquettes, vernissage, etc.) | Fr. | <u>35 000.00</u> |
| Total | Fr. | 350 000.00 |

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 350 000.00 pour le concours d'architecture relatif à l'agrandissement du Musée gruérien – Bibliothèque.

Financement : par emprunt de Fr. 350 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 15 % par année, dès 2020

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand